

Rives de Saône

MUSÉE DE PLEIN AIR
DE L'ÉTANG ROUGE

LE JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-JEAN-DE-LOSNE / SEURRE



DOSSIER

LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES FAIT
SES COMPTES



TOURISME

DES IDÉES "SORTIES"
POUR L'ÉTÉ



JETER ???
IL Y A DES ENDROITS
POUR ÇA !



Rives de Saône

Communauté de Communes
Saint-Jean-de-Losne Seurre

www.rivesdesaone.fr

“ Communauté de projets : c'est notre objectif, la raison d'être d'une communauté de communes. Pour l'heure, au quotidien, parlons plutôt d'une communauté de gestion.

Le déploiement des services sur le territoire communautaire pèse d'un poids certain sur le budget annuel. Ce budget est détaillé en page 2 de ce bulletin. Ils'agit des programmes majeurs au service de tous : environnement, équipements sportifs, enfance jeunesse, culture, pour les principaux. L'environnement est supporté dans sa totalité par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Des efforts constants permettent aujourd'hui de bénéficier d'un service complet et performant.

La charge nette des autres services est importante : 80 % ! Cela concerne la mise à disposition d'équipements sportifs de qualité (gymnases, piscine), la présence du service enfance jeunesse sur l'ensemble du territoire pour permettre à chacun d'harmoniser vie professionnelle et vie familiale dans un cadre éducatif approprié, l'apprentissage de la musique avec cette année un superbe projet autour du folk.

Les ressources communautaires proviennent pour l'essentiel des dotations de l'État, de la Taxe Professionnelle Unique

(TPU), des subventions apportées par la CAF, le Conseil Général et des participations des usagers. Contrairement aux idées reçues, il n'y a pas pour le moment d'apport par le biais des taxes locales autres que la TPU. Ce modèle connaît aujourd'hui ses limites et freine le nécessaire développement du territoire. Celui-ci a besoin de structures d'accueil pour les entreprises, il est sous-équipé en structures collectives sportives malgré les efforts importants consentis ces dernières années. La perspective de l'obtention du label « station de tourisme » suppose la création d'équipements performants et une dynamisation de la promotion touristique tant sur Saint-Jean-de-Losne que sur Seurre.

La réforme annoncée de la Taxe Professionnelle augmente les incertitudes actuelles pesant sur le financement du budget communautaire. Une difficile réflexion est engagée par les élus communautaires, de façon responsable, pour trouver les ressources qui permettent de poursuivre les objectifs de la communauté de projets sans compromettre les avancées obtenues autour du cadre de vie de chacun.

Jean-Luc SOLLER,
Président

DOSSIER FINANCES

//// Le compte administratif 2008

Le compte administratif retrace les opérations réelles (dépenses et recettes) intervenues au cours de l'année considérée (1^{er} janvier au 31 décembre).
Il est validé par le comptable public.

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE 2008

Dépenses de fonctionnement	9 015 688 €
Dépenses d'investissement	1 991 082 €
Recettes de fonctionnement	8 855 731 €
Recettes d'investissement	2 223 397 €

Excédent net de l'année 2008 : + 72 357 €

Résultat cumulé de l'exercice 2008 :
Excédent après report des exercices précédents : + 577 646 €

LE BUDGET 2009

Il a été voté le 18 mars 2009
par le Conseil Communautaire

FONCTIONNEMENT // DÉPENSES = 10 396 948 €

Charges à caractère général	4 040 871 €
Frais de personnel	1 764 454 €
Reversement taxe professionnelle aux communes	905 016 €
Autres charges de gestion courante	1 995 452 €
Charges financières	261 460 €
Dotation aux amortissements	552 535 €
Virement à la section d'investissement	725 942 €
Charges exceptionnelles	101 500 €
Charges diverses	49 718 €

FONCTIONNEMENT // RECETTES = 10 396 948 €

Affectation résultats antérieurs	981 400 €
Dotations de l'État*	1 252 845 €
TPU	1 257 673 €
TEOM	1 345 511 €
Taxe de séjour	22 742 €
Aide Caisse Allocations Familiales	592 060 €
Autres dotations	142 592 €
Opérations d'ordres et atténuation de charges	361 993 €
Contre amortissements	273 493 €
Remboursement divers des charges de personnel	1 631 333 €
Dont recettes des usagers et produits du patrimoine	2 624 995 €
Produits divers	22 131 €

*Dont 753 481 € de Dotation Globale de Fonctionnement

INVESTISSEMENT // DÉPENSES = 8 142 365 €

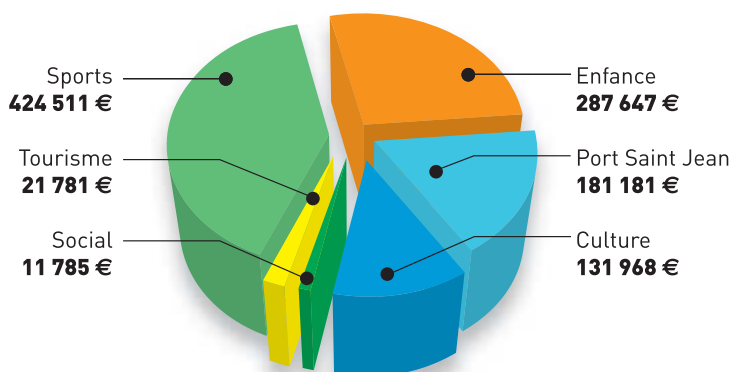
Remboursements des emprunts	562 486 €
Immobilisations	5 764 001 €
Travaux pour compte des communes	528 353 €
Report d'exécution	1 014 030 €
Opération d'ordre entre section (contre amortissement)	273 493 €

INVESTISSEMENT // RECETTES = 8 224 298 €

Emprunts	2 410 000 €
Travaux pour compte des communes	545 220 €
Dotations et subventions	3 257 949 €
Opération d'ordre entre section (contre amortissement)	552 535 €
Virement de la section de fonctionnement	725 942 €
Report à nouveau	659 992 €
Autres produits	72 660 €

LE COÛT DES PRINCIPAUX SERVICES PUBLICS

CHARGE NETTE ANNUELLE, D'APRÈS BUDGET 2009



ENFANCE JEUNESSE

➔ Néanmoins, les familles dont l'un au moins des parents ne travaille pas peuvent bénéficier également de l'accueil périscolaire mais, l'inscription n'est pas définitive. À tout moment de l'année scolaire, leur place peut être réattribuée à une famille prioritaire.

Pour chaque nouvelle rentrée scolaire, l'inscription est à renouveler dès la fin de l'année précédente en venant confirmer les informations contenues dans le dossier des enfants.

Les inscriptions ne sont pas automatiques d'une année sur l'autre et le fait de fréquenter le centre de loisirs ne donne pas priorité pour l'année suivante.

En cas de pénurie de places, les enfants seront placés sur liste d'attente et ne peuvent être accueillis que si une place se libère. ●



FÊTE DE L'ENFANCE, 6 JUIN 2009
PALMARÈS

ESPACES JEUNES

Pour les jeunes de 14 à 17 ans

- Dès 14 ans, une simple adhésion de 10 € par trimestre suffit pour se retrouver entre copains et organiser des activités avec les animateurs.
 - Pour les sorties payantes, une participation supplémentaire est demandée.
 - L'accueil est ouvert en alternance une semaine sur deux, entre les deux sites en fonction d'un planning arrêté en début d'année scolaire :
 - Tous les mercredis et samedis de 14h à 18h et pendant certaines semaines de vacances scolaires
 - Les espaces-jeunes sont accessibles aux jeunes pendant ces horaires sans restriction ni obligation de durée. Lors des activités proposées ou pendant leur passage sur les lieux d'accueil, les jeunes restent sous la responsabilité des parents qui valident leur adhésion au service.
- Renseignements au 03 80 21 04 83

Nouveauté

À partir de la rentrée scolaire 2009-2010, la grille de quotients évolue.

Désormais, les quotients appliqués seront ceux calculés par la Caisse d'Allocations familiales.

Lors de l'inscription ou du renouvellement, n'oubliez pas de mentionner votre numéro d'allocataire, il nous servira à établir la tranche de quotient qui vous correspond.

Pour les personnes non allocataires, le calcul sera pratiqué de la même façon : ensemble des recettes de la famille/ nombre de parts/12].

/// L'enfance en fête

Cette manifestation a connu un vrai succès auprès des familles et des partenaires de l'Enfance pour sa première édition.

Les visiteurs ont été nombreux à venir participer aux différentes activités proposées le 6 juin lors de la clôture de cette semaine dédiée à l'Enfance ainsi que tout au long de la semaine, lors des animations organisées pour les écoles et les particuliers. ●

VACANCES D'ÉTÉ

Pour les enfants de 3 à 14 ans

- Du 6 juillet au 14 août : Saint-Jean-de-Losne, salle polyvalente.
 - Du 6 au 31 juillet et du 17 au 28 août : Seurre, Stade de la Raie Mignot.
- Inscriptions à la semaine auprès du service Enfance Jeunesse 03.80.77.92.72



SPORT

//// La Communauté de Communes, acteur majeur du Sport sur son territoire

Si l'on analyse le budget prévisionnel 2009 de la Communauté de Communes (voir page 2), on s'aperçoit que le sport est la première charge financière du territoire :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	565 282 €
Recettes	140 770 €
Soit déficit	424 512 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	661 053 €
Recettes	197 154 €
Soit déficit	463 899 €

Cette charge est équilibrée par le budget principal pour 888 411 €.

En comparaison, le service « enfance-Jeunesse » représente une charge nette de 433 519 € : il faut dire que ce service bénéficie de 2 types de recettes que sont les participations des familles (1/3) et les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (1/3). A contrario, concernant le domaine du sport, les recettes sont minimes, puisque les installations sont mises à disposition gratuitement ; seule la piscine génère des recettes.

La Communauté gère principalement 3 grandes structures, le C.O.S.E.C. d'Echenon d'une part, la salle omnisports communautaire et l'espace aquatique de Seurre d'autre part.

Elle finance, en outre, le poste d'éducateur sportif BE pour le canoë-kayak, le poste d'agent d'entretien à Echenon, le poste de gardien de la Salle omnisports de Seurre et subventionne 20 clubs sportifs du territoire (36 000 € / année). Par ailleurs, la Communauté a souhaité, depuis 3 ans, mettre l'accent sur la natation scolaire en partenariat avec l'éducation nationale : en effet, durant tout le mois de juin, de nombreuses classes du territoire ont accès gratuitement aux bassins et la Communauté paie intégralement les transports (écoles concernées en 2009 : Seurre, RPI Pagny, RPI Pouilly sur Saône, Labergement les Seurre, RPI Bonnencontre, Trouhans, RPI Laperrière sur Saône, RPI Franxault, RPI Esbarres), ainsi que la rémunération du maître nageur.

Certaines communes financent également le sport en mettant à disposition et entretenant des structures, par exemple :

- Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage et Losne pour les installations de l'ASUJL sises à Losne (football).
- Seurre pour les stades de rugby, de football et la Halle des Sports Marcel Pillet ...

Pour l'heure, l'activité se concentre surtout à la piscine ouverte du 2 juin au 30 août : remercions ici les 18 personnes en emplois saisonniers et les 2 pisciniers, employés de la Ville de Seurre, qui assurent quotidiennement le fonctionnement de cette structure.

Merci au gardien de la salle omnisports et à l'éducateur canoë-kayak qui sont des acteurs professionnels incontournables de notre service « vie sportive » et enfin grand merci également aux clubs, à leurs adhérents et à leurs dirigeants, pour la plupart bénévoles, qui font vivre le sport sur tout le territoire *Rives de Saône*.



- Entrée individuelle adulte : 3,40 € / enfant : 1,90 €
- Carte 10 entrées adulte : 31 € / enfant : 17 €

CULTURE ET MUSIQUE

//// École de musique communautaire

L'école de musique est ouverte à tous : enfants à partir de 4 ans et adultes. Les cours de musique reprendront à partir du 14 Septembre 2009.

INSCRIPTIONS

le samedi 5 septembre de 9h à 12h à :

- Brazey en Plaine : au 2^e étage du château Magnin
- Seurre : au siège de la communauté de communes

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

En cours collectifs : jardin musical, éveil musical, cours de formation musicale, 2 niveaux de chorales d'enfants, ensemble instrumental, ensemble à cordes et atelier djembé.

En cours individuel : chaque élève prend son cours particulier de 30 mn à une heure choisie : flûte à bec, flûte traversière, chant, violon, violoncelle, piano, trompette, clarinette, guitare, saxophone, trombone et percussions.

Tout renseignement sur le site internet :

<http://ecoledemusiquevaldesaone.over-blog.com/>

Contact : Marie-Cécile Thiebergien, directrice de l'école de musique au 03 80 29 93 77

ENVIRONNEMENT

//// Les déchets en question : les règles du jeu



**JETER ???
IL Y A DES ENDROITS
POUR ÇA !**



- **Les ordures ménagères** doivent être déposées dans le bac, dans des sacs.
- **Tout dépôt sauvage sur la voie publique ou privée**, y compris sur les PAV¹, peut faire l'objet d'une amende pouvant aller jusqu'à 3000 €.
- **La collecte en sac est tolérée**, mais il est préférable de s'équiper d'un bac².
- **Les collectes ne sont pas assurées les jours fériés**, et sont compensées un autre jour de la semaine. Le jour de rattrapage est communiqué dans la presse et à chaque mairie.
- **Les bacs doivent être sortis la veille au soir de la collecte.**
- **Les bacs doivent être propres et bien entretenus.**
- **Le personnel de collecte est habilité à refuser la prise en charge des déchets non conformes** : gravats, recyclables, déchets verts, médicaments, ... Un coupon précisant le motif de refus est déposé dans la boîte aux lettres ou à proximité des déchets refusés.

1- Point d'Apport Volontaire pour le recyclage des emballages
2 - S'adresser à la communauté de communes au 03.80.20.48.54

Déchets non admis dans les ordures ménagères

RENSEIGNEZ-VOUS, VOUS POUVEZ DÉPOSER EN DÉCHETTERIE, CERTAINS DE CES DÉCHETS. LES MÉDICAMENTS SONT REPRIS PAR LES PHARMACIES.

- ✘ les déblais, gravats, décombres et débris provenant du BTP, et bricolage domestique, tout objet ou matériau recyclable, les déchets verts,
- ✘ les déchets de soins, déchets contaminés, déchets vétérinaires, déchets issus d'abattoirs, cadavres d'animaux, peaux et dépeçage,
- ✘ tout objet tranchant, coupant ou susceptible de blesser les agents lors de la manipulation (verre cassé, seringues, ...),
- ✘ les médicaments,
- ✘ les déchets toxiques (peintures, piles),
- ✘ les objets encombrants,
- ✘ les déchets électriques, même de petite taille (téléphone, cafetière, néon, ampoule à économie d'énergie...),
- ✘ les vêtements,
- ✘ l'huile de friture et de vidange.

Informations complémentaires

Tél. : 03 80 20 48 54

Email: infodechets@rivesdesaone.fr

www.rivesdesaone.fr



//// Élèves éco-citoyens

Les élèves de Saint-Jean-de-Losne œuvrent pour la protection de l'eau. Les élèves de la classe de CE2-CM1 de l'école de Saint-Jean-de-Losne, après un travail en sciences sur le thème de l'eau, se sont livrés à une petite expérience consistant à se laver les mains, à récupérer l'eau et à mesurer la quantité d'eau utilisée. Les élèves ont ainsi pris conscience de l'importance de fermer le robinet au moment où l'on se frotte les mains avec le savon. Après un travail en lecture sur les affiches publicitaires, ils se sont demandés comment sensibiliser les gens à l'économie d'eau et ont réalisé des affiches publicitaires.



DASRI « Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux » : projet de collecte sur le territoire

Les DASRI sont les déchets piquants et tranchants (seringues, aiguilles de stylos injecteurs, ...) générés lors des actes des professionnels de santé et par les personnes en automédication (diabétiques, ...). Si les professionnels se sont organisés pour traiter ces déchets conformément à la réglementation, les déchets issus des traitements en automédication, ne sont pas collectés de façon systématique sur le territoire. Ceux-ci se retrouvent en mélange avec les ordures ménagères exposant les agents de collecte à des risques d'infection. De fait, la Communauté de communes projette la mise en place de deux bornes automatiques de collecte des DASRI des particuliers. Leur emplacement est à l'étude. Les bornes devraient être opérationnelles à l'automne 2009.

TOURISME

//// Découvrez nos circuits de randonnée pédestre

Aujourd'hui « la boucle de Citeaux »

Notre dernier numéro vous amenait sur les pas d'Anne-Marie Javouhey, aujourd'hui laissez-vous guider sur le circuit de la boucle de Citeaux !

Deux départs possibles : Bonnencontre ou Glanon pour un circuit de 20 km balisé en jaune. Durée 6 heures.

Se rendre à l'**église de Bonnencontre** (église romane du 12^e siècle) lieu d'une « Bonne Rencontre »*, village récompensé pour la qualité de son fleurissement.

Face au totem de départ, se diriger vers la gauche afin de regagner la rive de la Saône. Après quelques centaines de mètres, le village de Lechatelet situé sur la rive opposée se dégage du paysage plutôt plat à cet endroit. Par des chemins très agréables, la Saône et ses boucles toujours en vue, l'on distingue également sur la hauteur à droite le village d'Auvillars-sur-Saône puis le **Château de Broin**. Le randonneur parvient à **la plage de Glanon**, un surprenant village vallonné au cœur de la plaine, surnommé la perle de la Saône. Ce village est l'un des plus anciens lieux habités connus du canton. Passé Glanon, le chemin longe **l'étang de la Lochère** avant de regagner Auvillars-sur-Saône. Là, l'écrin de verdure, à proximité immédiate de **l'église classée** monument historique, vous invite à la pause. C'est le lieu idéal pour se restaurer... avant de découvrir le village.

*Une Bonne Rencontre désigne un combat. Il s'agit ici du combat livré en 1391 par Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, contre une bande de redoutables écorcheurs qu'il aurait exterminés sur place.



→ Puis le **village de Broin** que l'on rejoint sans difficulté nous accueille, passage devant le **Château** (18^e siècle) puis, non loin de là, se trouve l'église dont le clocher particulier mérite un arrêt. Le chemin nous conduit ensuite, à travers cultures, bois et cassissiers au monument en mémoire des « fusillés » situé en bordure de la RD 12 A, puis, par un itinéraire bien marqué, après 20 km sans difficultés, c'est le retour au point de départ.

Ce circuit, le plus long des itinéraires proposés par *Rives de Saône* allie découverte du patrimoine rural de notre secteur et découverte de la nature. Les bords de Saône sont protégés et présentent une richesse faunistique et floristique variée. Il est situé en limite de la forêt de Citeaux classée Natura 2000 (protection du crapaud sonneur à ventre jaune).



DE GAUCHE À DROITE
LE CHÂTEAU, LA FONTAINE DU PLOUSIN
OÙ LOUIS XIV S'ARRÊTA BOIRE,
ET LE PONT ENJAMBANT LA RUE DE L'ÉGLISE

L'ÉTANG ROUGE À SEURRE, VOUS OUVRE SES PORTES

Du nouveau à l'Étang Rouge pour la saison estivale 2009 : de larges possibilités de visites commentées vous sont offertes, en français et en anglais.

Les horaires d'ouverture proposés répondent aux demandes des touristes venus de loin et s'adressent également aux visiteurs locaux.

Du 25 juin au 16 septembre :

Ouverture en semaine les mardis, mercredis et vendredis de 16h à 19h (départ des visites commentées à 16h, 17h et 18h)

Ouverture le week-end : les samedis de 16h à 19h (départ des visites à 16h, 17h et 18h) et les dimanches de 10h à 13h (départ des visites à 10h et 11h30)

Pas de visite le 14 juillet. En dehors de ces horaires, accueil de groupes sur rendez-vous.

Il suffit de téléphoner au 03 80 20 48 54.

www.tourisme-seurre.com



EN BREF

Insertion

Le dispositif « Dynamique pour l'emploi » financé par le Conseil Général et animé localement par l'association SDAT -ASCO a cessé le 2 Juin. Un nouvel appel d'offres devrait permettre sa réouverture en Septembre. En attendant, la communauté de communes et l'Asco mettent en place un « service minimum » pour maintenir à niveau les réalisations du groupe d'une quinzaine de personnes qui se sont investies dans la première session.

Associations

Les 3B ont émis le souhait d'arrêter leur implication dans l'animation du périscolaire dans les trois communes concernées : Bagnot, Bonnencontre, Broin. La communauté reprendra donc, en gestion directe, ce secteur. Que les bénévoles qui ont assuré la mission jusqu'alors soient remerciés pour leur dévouement !

Tourisme

L'Office de Tourisme du canton de Seurre fête ses 60 ans ! Le 26 juillet à l'Étang Rouge (Route de Franche Comté à Seurre) aura lieu une grande manifestation à cette occasion. Possibilité de restauration sur place. Réservez dès maintenant votre journée ! (Le programme détaillé fera l'objet d'une large communication).

Aides à l'amélioration de l'habitat

Vous avez un projet de travaux en vue de créer des logements locatifs conventionnés ? Vous souhaitez réhabiliter les façades de votre habitation principale ?

Un seul numéro vert (CDAH-Pact de Côte-d'Or): 0800 101 128

Le CDAH-Pact assurera également des permanences d'information : le mardi 8 septembre 2009 de 9h30 à 11h30 à la mairie de St Jean de Losne, et le mardi 8 décembre 2009 de 9h30 à 11h30 à la Communauté de Communes à Seurre.

Semaine bleue

Cette année encore, la communauté souhaite participer à l'animation de cette manifestation qui permet de rester en contact avec les personnes âgées isolées, géographiquement ou affectivement, de notre territoire. Le service « Enfance -jeunesse » et l'école de musique communautaire seront mis à contribution pour apporter un peu de convivialité aux résidents des maisons de retraite et de l'hôpital local de Seurre. Un partenariat avec l'ADMR permettra de penser aussi aux personnes utilisatrices du service de portage des repas à domicile.

Pack « nouvel arrivant »

Disponible dans chaque mairie, il est remis aux nouveaux habitants, lors de leur installation dans la commune. Il contient les principales informations, pour une bonne intégration dans notre territoire.

Rives de Saône

15 bis Grande rue du Faubourg Saint-Michel
BP 67 - 21250 Seurre Cedex
Tél. : 03 80 20 48 54 / Fax : 03 80 20 89 39

Ouverture au public du lundi
au vendredi de 8h à 17h

Directeur de publication **Jean-Luc Soller**.

Mise en page **Fuglane, Dijon**. / Impression **sur papier recyclé**.

ISSN : 1958-508X